



Profil de poste

Délégué régional Coordination des MJC en Hauts de France

Dans le cadre de la création de la Coordination des MJC en Hauts de France, association créée par les MJC et les fédérations départementales de la Région des Hauts de France, le Conseil d'administration de la Coordination des MJC en Hauts de France a décidé de créer un emploi mission de délégué régional.

Le Délégué régional intervient sous l'autorité du Président de la Coordination des MJC en Hauts de France.

1) Elaboration, conception, réalisation des objectifs de la Coordination des MJC

Le Délégué régional est le garant de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Sur cette base, il contribue à alimenter en permanence la réflexion stratégique de l'ensemble des acteurs de la Coordination à partir de sa connaissance de l'environnement et de son évolution.

En cohérence avec ces orientations stratégiques, le Délégué régional est chargé de proposer puis de mettre en œuvre les projets correspondant aux objectifs de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Dans ce cadre,

- Il assure les relations avec les coordinations nationales du secteur de l'animation, le CNEA les coordinations régionales et toutes autres instances utiles à la réalisation du projet de l'association,
- Il exécute les contrats de coopération négociés par le Conseil d'Administration de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE.
- Il élabore des projets dans le cadre d'une logique inter-associative et inter-partenaire, dans le cadre des objectifs poursuivis par l'association.

2) Constitution et animation de réseaux locaux, départementaux et régionaux de soutien à la vie associative

Le Délégué régional, en relation avec les d'administrateurs bénévoles, est chargé de constituer, d'animer, de développer des réseaux de compétences, d'acteurs et d'équipements, destinés à favoriser la réalisation de projets éducatifs, sociaux et culturels.

Animation, conduite et gestion des projets associatifs territoriaux

Sous l'autorité des différents Conseils d'administration, le Délégué régional accompagne la conduite des projets associatifs, la gestion et l'administration des associations adhérentes à la coordination.

Le Délégué régional prépare les instances statutaires (Assemblées Générales, Conseils d'Administration, Bureaux, Commission) de la Coordination :

- Il instruit tous les dossiers soumis à la décision des élus, il conseille ceux-ci dans leurs choix.
- Il assume une fonction permanente de conseil stratégique auprès du Conseil d'Administration et, plus particulièrement, auprès du Président.

Le Délégué régional est chargé de l'exécution des décisions prises en instances.
Il sera assisté par l'équipe des salariés placés sous sa responsabilité.

Gestion des ressources humaines de la Coordination des MJC en Hauts de France

Le Délégué régional est le Chef du Personnel des salariés de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

A ce titre, il met en œuvre d'une part les décisions du conseil d'administration et d'autre part les conséquences de l'évolution de la réglementation :

- La mise en œuvre des gestions de carrières : recrutements, embauches, évaluations, mutations, promotions, sanctions, licenciements...,
- La préparation des réunions avec les instances représentatives du personnel,
- La mise à disposition des personnels auprès d'associations affiliées, suivi, conseil, soutien,
- L'élaboration et exécution du plan de formation,
- L'animation de groupes de travail et de réseaux professionnels thématiques.

3) Représentation permanente de la Coordination des MJC en Hauts de France

Sous l'autorité du Président, le Délégué régional est le représentant de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE auprès des associations affiliées, des autres associations et Coordinations, des administrations, des collectivités territoriales et des organismes divers.

▪ Auprès des associations affiliées

Le Délégué régional participe à la mise en place des associations (élaboration des statuts, demande d'agrément, assemblée constitutive).

Il peut participer aux instances à la demande des associations.

Il peut intervenir dans l'arbitrage des conflits internes.

Il conseille l'association dans la mise en œuvre de son projet.

▪ Auprès des Communes

Le Délégué régional a pour mission de développer des projets réalisés avec le concours de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Il négocie avec les communes toutes missions ou toutes procédures en vue de la création de nouvelles associations adhérentes et de nouveaux emplois.

Par ailleurs, il intervient à leur demande dans l'arbitrage des relations associations adhérentes / collectivités locales.

- **Auprès des Départements**

Le Délégué régional intervient auprès des Conseils départementaux pour négocier la mise en place, les missions, les projets et les structures de niveau départemental.

- **Auprès de la Région**

Le Délégué régional intervient auprès du Conseil Régional pour négocier la mise en place, les missions, les projets, le suivi et le développement des financements et des relations partenariales.

- **Auprès des Administrations**

Le Délégué régional est en relation avec les administrations centrales ou de leurs services déconcentrés.

- **Auprès des autres Associations et Coordinations**

Le Délégué régional assure les relations avec d'autres Coordinations d'éducation populaire ou diverses associations régionales (C.R.A.J.E.P., C.R.I.J., M.A., C.R.E.S, UDES...).

4) Organisation, administration et gestion de la Coordination des MJC en Hauts de France

Le Délégué régional est responsable de la bonne organisation matérielle, administrative et comptable de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Il organise et contrôle le travail des personnels.

Il lui appartient de préparer et faire établir les budgets prévisionnels, comptes de résultats et bilans de la Coordination, sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Il lui revient d'assurer le suivi comptable des dépenses engagées et des recettes escomptées.

Il est tenu de mettre en œuvre la rentrée des fonds de concours nécessaires au financement des postes et des subventions destinées au financement du fonctionnement et des projets de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Il veille au respect de toutes les obligations administratives et légales de la Coordination (déclarations, rapports, assurances...).

5) Méthode de travail

Concernant ses missions, le Délégué régional de la COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE dispose d'une complète autonomie pour organiser son travail sur la base des orientations validées par les Conseils d'Administration de la Coordination des MJC.

Il travaille en relation étroite avec le Président et les membres du bureau avec lesquels il établit périodiquement son plan de charge ainsi que celui de l'équipe régionale, définissant ses objectifs et ses priorités de travail, ainsi que les moyens et les délais de réalisation correspondants.

Il rend périodiquement compte de sa mission et de l'atteinte de ses objectifs au Conseil d'Administration.

Il travaille en étroite coopération avec les personnels de l'équipe régionale.

6) Données statutaires

Employeur : COORDINATION DES MJC EN HAUTS DE FRANCE

Contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein.

Positionnement selon C.C.N. : Indice 500 et reprise ancienneté.

7) Compétences requises

- Large champ de compétences en matière de vie associative dans le secteur de la jeunesse et d'éducation populaire d'action culturelle, d'action sociale, de développement local.
- Expérience en matière de conduite de projets associatifs et d'animation d'équipe pluridisciplinaire,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Capacité de négociation,
- Formation universitaire et/ou professionnelle de niveau II
- Permis de conduire.